

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET BILAN 2019

Rapport d'activité et Bilan
2019



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le mot
DE LA PRÉSIDENTE
Marie Bolloré page **3**

LE CONSEIL
page **5**

La **2^E CHANCE**
page **6**

Rapport
D'ACTIVITÉ
page **8**

- Les Partenaires **page 12**
- Les sites-relais **page 18**
- L'équipe du siège de la Fondation **page 30**
- Les Comités d'Agrément **page 34**
- Les lauréats de la Fondation **page 36**

Rapport
FINANCIER
page **42**

- Rapport financier sur les comptes 2019 **page 42**
- Bilan au 31/12/2019 **page 45**
- Compte de résultat au 31/12/2019 **page 46**
- Compte de résultat par origine et par destination au 31/12/2019 **page 48**
- Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public 2019 **page 50**
- Tableaux de variation des fonds propres et des fonds dédiés au 31/12/2019 **page 52**
- Tableaux de rapprochements au 31/12/2019 **page 53**
- Annexe aux comptes annuels **page 54**
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels **page 60**
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées **page 63**



Les aides accordées par la Fondation de la 2^{ème} Chance, au cours de l'année 2019, ont permis à 361 personnes, en situation difficile, de concrétiser leur projet de rebond de vie.

Grâce à une équipe efficace au service de ceux qui en ont besoin, 270 projets de formation et 91 projets de création d'entreprise ont pu être financés et parrainés en 2019.

Outre la réunion annuelle des Délégués de Sites, au Foyer Jean Bosco, et la rencontre avec des lauréates dont les histoires de rebond de vie nous touchent à chaque fois, deux autres événements ont clôturé en beauté cette année 2019 : le renouvellement du label IDEAS et le lancement du tout nouveau site internet de la 2^{ème} Chance.

En ces temps difficiles, nous aurons sans aucun doute, dans les prochains mois, de plus en plus de sollicitations. J'espère qu'ils seront encore très nombreuses et nombreux à bénéficier d'une 2^{ème} chance grâce à l'engagement précieux de nos partenaires, donateurs, bénévoles et permanents de la Fondation.

Merci à toutes et tous.

Marie Bolloré
Présidente de la Fondation de la 2^{ème} Chance





LE CONSEIL d'Administration



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente	Marie BOLLORÉ
Trésorier Général	René RICOL
Délégué Général	Pacifique LE CLÈRE
Administrateurs	Jean-Paul BAILLY Vincent BOLLORÉ Yves CANNAC Steve GENTILI Simonne GIRAUD Gabriel GRIMAUD Dominique HERIARD DUBREUIL Ange MANCINI Martine NICOLAS Bertrand de SENNEVILLE
Commissaire du Gouvernement	Michel BART



René Ricol



Pacifique Le Clère

LE BUREAU

Marie BOLLORÉ
Vincent BOLLORÉ
René RICOL
Pacifique LE CLÈRE

LE COMITÉ D'AUDIT

Yves CANNAC
Dominique HERIARD DUBREUIL
Léon LEWKOWICZ
Bertrand de SENNEVILLE

La 2^{ÈME} CHANCE

C'est pour aider et accompagner des personnes en situation de détresse, qui ont la volonté de renaître au travers d'un projet personnel de rebond de vie, que la "Fondation de la 2^{ème} Chance" a été imaginée en 1998. Le but étant de démontrer que l'initiative privée est un partenaire fiable et pérenne d'une politique publique de lutte contre la précarité, en associant les entreprises et leurs collaborateurs à une démarche commune d'humanisme et de solidarité.

80 entreprises privées
et publiques
60 sites-relais sur
l'ensemble du territoire
national
1 000 bénévoles
engagés dans les sites-
relais

Sa mission consiste à offrir un "coup de pouce" à des personnes âgées de 18 à 62 ans, confrontées à des épreuves d'origines diverses, souvent lourdes, presque toujours cumulatives et générant une vraie situation de précarité, qui entendent réaliser un rebond de vie soit en créant ou reprenant une petite entreprise, soit en suivant une formation de reconversion qualifiante permettant de se réinsérer dans la vie active.

Le "coup de pouce 2^{ème} Chance" se traduit par un **appui financier** et un **parrainage**. L'appui financier prend la forme d'une dotation ajustée en fonction des besoins de réalisation du projet. Le parrainage consiste en un accompagnement de grande proximité, jusqu'à la réalisation complète du projet.

La démarche de la Fondation présente trois caractéristiques essentielles :

Elle est partenariale. Un "Club des Partenaires" rassemble aujourd'hui près de 80 entreprises privées et publiques qui lui assurent une représentation nationale et lui apportent ses moyens d'actions.

Elle est décentralisée. L'impératif de proximité est assuré à travers un réseau de 60 sites-relais, répartis sur le territoire national. Chacun d'eux, adossé à une entreprise partenaire, est placé sous la responsabilité d'une personne, déléguée de site, qui anime et coordonne les équipes d'instruction et de parrainage.

Elle est professionnelle. De grands acteurs de l'action sociale, de l'emploi et de l'insertion, des associations de seniors reconnues, participent, en partenariat avec la Fondation, à l'orientation et à l'accompagnement des porteurs de projets. Ces partenariats se déclinent dans le cadre de chaque site-relais, les équipes d'instruction et de parrainage réunissant des membres expérimentés de ces institutions, ainsi que des salariés et seniors bénévoles des groupes partenaires.

Environ 1 000 bénévoles, engagés dans les différents sites-relais, consacrent généreusement une part de leur temps à la vie de ceux-ci.

Labellisée en 2011, puis en 2015, la Fondation a obtenu le 20 novembre 2019 le renouvellement du label IDEAS.

La Démarche de la Fondation

Ce label, vecteur de confiance pour les financeurs et les donateurs, atteste de la mise en oeuvre par les organismes à but non lucratif qui en sont dotés, de bonnes pratiques en matière de gouvernance, gestion financière et suivi de l'efficacité de l'action.

En effet, sa démarche s'appuie sur des procédures particulièrement rigoureuses.

Entre la mise à l'instruction et la décision du Comité d'Agrément ou du Conseil d'Administration, le délai ne doit pas excéder trois à quatre mois.

Chaque projet, après vérification de sa conformité avec les critères statutaires - rupture dans la trajectoire de vie, précarité réelle, recherche de cofinancements et validité du projet - est adressé au délégué de site le plus proche de son porteur. Le délégué de site mobilise aussitôt une équipe d'instruction qui dispose de trois semaines pour établir un rapport, circonstancié, complété par tous les justificatifs nécessaires.

Le rapport d'instruction est alors transmis aux membres des Comités d'Agrément régionaux, salariés volontaires de tous niveaux hiérarchiques n'étant pas, par ailleurs, instructeurs afin de permettre un deuxième regard indépendant. Le Comité d'Agrément concerné dispose de deux semaines pour étudier les dossiers. Sous l'autorité de son Président ou de sa Présidente, il se réunit pour décider collégialement de l'agrément.

Le Conseil d'Administration se tient trois ou quatre fois par an, en présence du Commissaire du Gouvernement, et statue sur les dossiers restés en suspens, avant d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Dès le lendemain, les notifications des décisions sont communiquées aux délégués de site qui mobilisent immédiatement les équipes de parrainage.

Chaque équipe de parrainage établit le contact avec son porteur de projet auquel le lie une charte de suivi cosignée. L'accompagnement s'entend technique, professionnel, social, humain, et moral si nécessaire. Régulièrement, l'équipe transmet à la Direction de la Fondation une note d'information relative aux conditions d'évolution du projet.

Un état global et "glissant" des parrainages en cours est tenu à jour. Le bon calibrage des projets et la rigueur des parrainages permettent de limiter considérablement les risques d'échec. La "mémoire vivante" de la Fondation en témoigne.

Nos valeurs :

La Fondation garantit à tous ses intervenants un strict caractère de neutralité politique, sociale ou religieuse.

La Fondation maintient un comportement constant d'intégrité et de rigueur professionnelle dans le suivi des dossiers, tout en assurant un état d'esprit d'humanisme et de bienveillance à l'égard de tous.

La Fondation respecte les dispositions législatives et réglementaires relatives à son activité, en particulier concernant la protection des données personnelles et la production des informations financières.

Rapport D'ACTIVITÉ

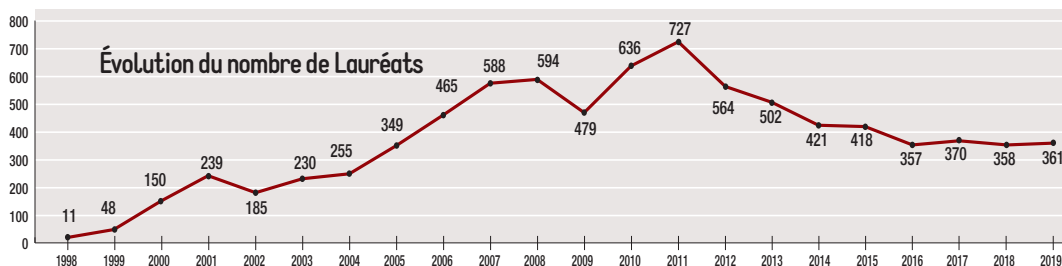
En 2019, la Fondation a soutenu 361 nouveaux lauréats.

De grands acteurs de l'action sociale, de l'emploi et de l'insertion, participent, en partenariat avec la Fondation, à l'orientation et à l'accompagnement des porteurs de projets. Ces associations et organismes qui les guident dans le montage de leurs dossiers, parce qu'ils connaissent et apprécient son action, n'hésitent pas à solliciter notre Fondation dès lors que nos critères d'éligibilité sont avérés.

C'est grâce à l'engagement d'un millier de bénévoles impliqués dans la sélection et l'instruction des dossiers et dans le parrainage des lauréats qu'un suivi de proximité peut être réalisé.

Ces bénévoles viennent d'origines diverses : collaborateurs ou retraités d'entreprises partenaires, membres d'associations de seniors, indépendants... tous autant animés par le désir d'aider à rebondir des personnes en difficulté qui veulent s'en sortir, en donnant de leur temps sans aucune contrepartie.

La Fondation de la 2^{ème} Chance a accordé, en 2019, 361 coups de pouce.



A l'issue de la première sélection au siège de la Fondation, 66 % des dossiers reçus de porteurs de projets ont été mis à l'instruction, dont 90 % ont reçu un accord favorable pour une aide de la Fondation.

La répartition de nos coups de pouce demeure à peu près identique d'une année à l'autre :

⇒ 71 % de nos lauréats sont des femmes, pourcentage en augmentation par rapport à 2018,

⇒ Les lauréats entre 25 et 44 ans représentent 54 % des projets soutenus, la moyenne d'âge étant de 36 ans,

⇒ La proportion de 75 % de lauréats aidés en 2019 pour une formation et 25 % pour une création d'entreprise est stable par rapport à celle de 2018.

Répartition des coups de pouce 2017, 2018 et 2019

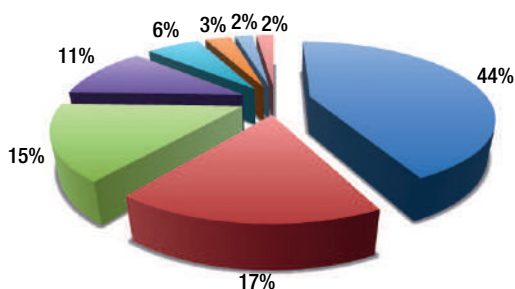
	H	F	18/25 ans	26/40 ans	41/50 ans	51/62 ans	Formations	Créations ou reprises d'entreprises
Total Lauréats 2017 : 370	128	242	77	141	86	66	284	86
Total Lauréats 2018 : 358	130	228	88	143	82	45	279	79
Total Lauréats 2019 : 361	105	256	66	193	81	21	270	91

Lauréats Formations 2019

Parmi les aides à la formation, ce sont toujours les apprentissages permettant l'accès à des métiers du secteur médico-social et des services personnels (personnels soignants, auxiliaires de vie, éducateurs sociaux, puériculture, relaxation, coiffure, esthétique...) qui sont largement majoritaires (44 %). Suivent les activités d'artisanat, culture, loisirs,

communication (17 %) ; les transports & logistique (15 %) ; les fonctions administratives & supports des entreprises (11 %) ainsi que l'enseignement & la formation (6 %).

Les métiers du bâtiment, génie civil, décoration, entretien et aménagements paysagers représentent 3 % des projets de formation financés en 2019.



- Services personnels, action sociale et paramédicale
- Artisanat, culture, loisirs, communication
- Transports, logistique
- Fonctions administratives et supports des entreprises
- Enseignement, Formation
- Bâtiment, Génie Civil, Décoration Entretien et aménagements paysagers
- Hébergement, restauration
- Autres

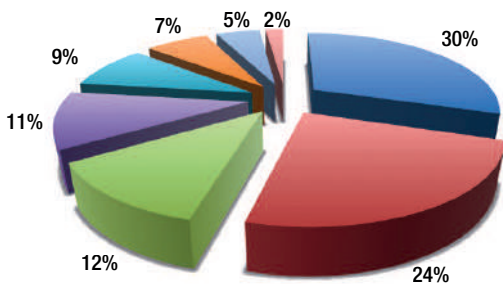


Lauréats Créations ou reprises d'entreprises 2019

C'est le secteur des services personnels, l'action sociale et paramédicale (salons de coiffure, massages bien-être, entreprises de services à la personne, cabinets de soins paramédicaux, ...) qui représente en 2019 la plus importante part des aides à la création ou à la reprise d'entreprise (30 %). Suivent les secteurs du commerce avec 24 % puis, à parts

quasi identiques, les industries manufacturières et le bâtiment, génie civil, décoration, entretien et aménagements paysagers.

Le secteur de la restauration reste stable et représente, en 2019, 9 % des projets aidés. Suivent les métiers des transports, logistique (7 %) et ceux de l'artisanat, culture & loisirs (5 %).



- Services personnels, action sociale et paramédicale
- Commerce
- Industries manufacturières
- Bâtiment, décoration, entretien et aménagements paysagers
- Restauration
- Artisanat, culture et loisirs
- Agriculture, Sylviculture, Elevage
- Transports, Logistique

Rapport D'ACTIVITÉ

16 octobre 2019 :

La Direction de la Fondation de la 2^{ème} Chance a réuni les Délégués de Sites, dans le magnifique cadre du Foyer Jean Bosco.

Cette journée, de partage et d'échanges, a également permis de mettre en lumière le parcours de vie de trois lauréates venues nous présenter, avec passion, leurs projets en cours.



Hafida BEGGAR
Recherche en généalogie



Anita HOFFMAN
*Restaurant traditionnel
français*



Marie-Pierre LAGACHE
*Vêtements pour personnes
handicapées*

20 novembre 2019 :

Labellisée en 2011, puis en 2015, la Fondation de la 2^{ème} Chance a obtenu, pour la troisième fois, le 20 novembre 2019, le renouvellement de son label IDEAS.

Vecteur de confiance pour les partenaires, ce Label atteste de la mise en œuvre, par les organismes à but non lucratif, de bonnes pratiques en matière de

gouvernance, de gestion financière et de suivi de l'efficacité des actions.

Cette distinction récompense le sérieux et le professionnalisme des permanents et des bénévoles de la Fondation de la 2^{ème} Chance.



Les faits marquants de 2019

17 décembre 2019 :

Lancement, en présence de la Présidente de la Fondation de la 2^{ème} Chance, Madame Marie Bolloré, du nouveau site internet www.deuxiemechance.org

Ce nouveau site, créé par Polyconseil en étroite collaboration avec les équipes de la Fondation, se veut intuitif, clair et adapté à tous les supports (ordinateur, tablette, téléphone portable,...).

Il permet de mieux connaître la Fondation et d'adresser des demandes d'informations aux collaborateurs du siège.

Il s'adresse également aux porteurs de projet qui souhaitent solliciter l'aide de la Fondation, ainsi qu'aux entreprises et particuliers désireux de la soutenir grâce à un don ou un engagement bénévole.



Rapport D'ACTIVITÉ

1. Les Partenaires

- Les mécènes

Depuis son origine, la démarche de la Fondation de la 2^{ème} Chance est appuyée sur un « Club des Partenaires » qui garantit sa pérennité et son action quotidienne.

Près de 80 partenaires privés ont contribué financièrement, en 2019, soit en direct, soit par une structure propre : Fondation ou autre.

Outre cette participation financière, beaucoup de partenaires ont accueilli des sites-relais et participé, à travers leurs collaborateurs bénévoles, aux instructions, aux parrainages des lauréats ou à la sélection des dossiers au sein d'un Comité d'agrément, voire au Conseil d'administration.

Cette démarche partenariale originale est source de garanties, notamment :

- de pérennité pour la Fondation de la 2^{ème} Chance,
- de professionnalisme pour l'accompagnement des lauréats dans leur rebond de vie,
- de sérieux et de continuité pour les collaborateurs des Entreprises Partenaires qui souhaitent s'investir auprès de nos lauréats.

Dans le chapitre action quotidienne de la Fondation de la 2^{ème} Chance, on pense financement, parrainage..., mais il ne faut pas oublier que les partenaires sont aussi, souvent, des relais pour l'emploi ou le développement des activités de nos lauréats.

- Les donateurs

La Fondation de la 2^{ème} Chance est une Fondation Reconnue d'Utilité Publique. A ce titre, la loi permet aux donateurs, chaque année, de bénéficier d'une réduction de l'Impôt sur le Revenu (IR) et/ou de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI).

Elle a obtenu en 2019 le renouvellement du Label IDEAS, vecteur de confiance pour les financeurs et les donateurs, qui atteste de la mise en œuvre par les organismes à but non lucratif qui en sont dotés, de bonnes pratiques en matière de gouvernance, gestion financière et suivi de l'efficacité de l'action.

La Fondation a ouvert la possibilité d'effectuer des dons en ligne depuis son site internet

www.deuxiemechance.org.

Cette possibilité existe également depuis le site

www.helloasso.com.

Les Partenaires de la Fondation

au 31 décembre 2019

AIR FRANCE - KLM	GALERIES LAFAYETTE (Groupe)	PLASTIC OMNIUM
ARPAVIE	GÉNÉRALI FRANCE	POLYCONSEIL
BIOMERIEUX	GRANT THORNTON	REMY COINTREAU
BLUE SOLUTIONS	GS1 FRANCE	REPUBLIC TECHNOLOGIES
BOLLORÉ (Groupe)	HAVAS	RICOL, LASTEYRIE Corporate Finance
BRED BANQUE POPULAIRE	HERMES INTERNATIONAL	ROULLIER (Groupe)
CAISSE D'ÉPARGNE Ile de France	HOTTINGUER (Banque)	SCHLUMBERGER
CANAL+	IER	SCOR
CARREFOUR (Fondation)	INITIATIVE INDRE	SERVIER (Mécénat)
CGG	INITIATIVE NORD HAUTES ALPES	SFDM
CHAMBRE DE COMMERCE ET	LA BANQUE POSTALE	SNCF (Fondation)
D'INDUSTRIE PARIS ILE-DE-FRANCE	LA POSTE (Groupe)	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
CHAMBRE DE COMMERCE ET	LE FIGARO	SODEXO
D'INDUSTRIE MÉTROPOLITAINE	L'OREAL	SOLVAY
BRETAGNE OUEST Quimper	LORMOUËT (Fondation)	STMICROELECTRONICS
CLEARWATER	LVMH	SUEZ
CONSTANTIN ASSOCIÉS	MALAKOFF MÉDÉRIC	VINCI
CRÉDIT MUTUEL ARKEA	MATMUT	VIVENDI
EUROP ASSISTANCE (Groupe)	NATIXIS	WALTER FRANCE
EUROTUNNEL (GETLINK)	ORANGE	
FONDS DE DOTATION	ORANGE (Fondation)	
TRANSATLANTIQUE	PIPER HEIDSIECK	



Rapport D'ACTIVITÉ



Les Partenaires de la Fondation



Rapport D'ACTIVITÉ



Santiago SANCHEZ

Président Exécutif du groupe Republic Technologies en Europe

Republic Technologies développe, fabrique et commercialise des produits à haute valeur ajoutée dans chacun de ses trois domaines d'excellence : papier à rouler les cigarettes, cigarette électronique et produits pour l'optique. Elle est l'héritière d'un savoir-faire de près de deux siècles et d'un fort ancrage local.

L'histoire débute en 1838 lorsque Jean BARDOU, boulanger installé à Perpignan, a la brillante idée de découper des feuilles de papier mince, sous forme d'un petit carnet, et qui permettent au fumeur de rouler ses cigarettes. Sur le carnet, entre ses initiales, il appose le losange représentant les armes de la ville. Rapidement, il est lu comme un O et le papier à cigarettes devient le papier JOB, fabriqué par la Société JOB, l'entreprise créée par la famille BARDOU.

En 1975, les ateliers quittent le centre-ville pour s'implanter dans une zone plus spacieuse. L'entreprise se diversifie et développe une activité de fabrication et commercialisation de produits de nettoyage optique, sous des marques qui sont devenues, au cours des années, de véritables symboles de qualité (OPTINETT, SICLAIR et KELNET).

En 1986, le groupe Bolloré acquiert JOB, l'entreprise change de nom et devient Bolloré Technologies. Elle produit et commercialise les marques OCB, Zig-Zag et JOB.

En 2000, Republic Group, groupe international basé à Chicago, rachète l'entreprise qui s'appelle désormais Republic Technologies.

En 2006, l'entreprise réalise une extension significative de ses locaux et de ses moyens de production. Un centre de distribution est construit en 2011, à proximité de l'aéroport de Perpignan et de l'autoroute A9 : c'est le nouveau site de Torremila.

En 2014, l'entreprise se diversifie sur le marché de la cigarette électronique et lance une nouvelle gamme de e-liquides sous la marque e-CG.

En 2019, Republic Technologies agrandit son site de Torremila et acquiert de nouveaux outils de production. Ce sont désormais plus de 2500 mètres carrés entièrement dédiés à l'activité optique et aux e-liquides. Près de 400 personnes travaillent dans ses locaux, ce qui en fait l'un des plus importants employeurs de la région.

Aujourd'hui, Republic Technologies est la plus grande usine de production de carnets de papier à rouler au monde, avec une capacité de production annuelle de plus d'un milliard de cahiers. Le Groupe dispose de 5 sociétés de distribution dont trois en France, une en Allemagne et une au Royaume-Uni. Ce sont également 3 sites de production en France, Autriche et Espagne.

Sur le continent nord-américain, le groupe Republic Technologies a son siège social et une société de distribution à Chicago (Illinois, USA), une usine de fabrication de tabac à pipe et à rouler à Lake Waccamaw (Caroline du Nord), ainsi qu'une usine de fabrication de tubes à cigarettes à Laval (Québec, Canada).

Fortement attachée à son identité et son héritage local, Republic Technologies est aujourd'hui une belle ETI française, largement tournée vers l'international qui a réussi à perpétuer un esprit familial, des savoir-faire et des expertises grâce à la fidélité et au talent des femmes et des hommes qui font sa réussite et bâtissent son futur.



Les Partenaires de la Fondation

Quelles sont les raisons qui ont amené Republic Technologies à se rapprocher de la Fondation de la 2^{ème} Chance ?

L'adhésion de Republic Technologies à la Fondation de la 2^{ème} Chance allait de soi. Pas seulement parce qu'elle faisait partie du groupe Bolloré au moment de la création de la Fondation en 1998, mais surtout parce qu'elle partage avec la Fondation des valeurs qui leur sont communes : l'engagement auprès de femmes et d'hommes dans leur projet de rebond de vie.

Republic Technologies est une entreprise engagée, notamment pour son département des Pyrénées-Orientales, que ce soit en termes de création d'emploi ou de développement de ses collaborateurs. Dans un département qui est traditionnellement marqué par un taux de chômage élevé, Republic Technologies entend assumer pleinement son rôle d'entreprise responsable et solidaire.

Ses salariés sont également très engagés pour la Fondation et nous sommes heureux de pouvoir compter sur des instructeurs/institutrices et des parrains/marraines au sein de nos équipes.

Régulièrement, nous partageons autour des actions entreprises par la Fondation, que ce soit vis-à-vis de nos équipes ou vis-à-vis de notre actionnaire américain qui s'intéresse de près à la Fondation. Nous savons donc pouvoir compter sur le soutien de nos salariés et de notre actionnaire dans l'engagement qui est le nôtre auprès de la Fondation. Nous sommes partenaire historique de la Fondation et un de ses sites-relais depuis son origine (1998). Chaque année nous instruisons un nombre croissant de projets de rebonds de vie, dont la plupart sont encore actifs 3 ans après leur lancement.

Quels sont les points forts de ce partenariat pour l'entreprise et comment l'envisagez-vous dans le futur ?

Le partenariat avec La Fondation de la 2^{ème} Chance est pourvoyeur de sens pour nos collaboratrices et collaborateurs ainsi que pour l'équipe de direction. Il nous montre que la vie est parfois semée d'embûches mais qu'avec de la volonté et un coup de pouce, alors tout devient possible.

Cela mobilise les énergies et l'enthousiasme de nos salariés, au premier rang desquels Françoise DELEPINE, Gabriel ALFARO, Joanna PULL, François PORLAN qui font montre d'un réel investissement dans le traitement des dossiers.



Cette année, l'entreprise a eu la chance d'accueillir les délégués de sites de la région Méditerranée ainsi que sa Présidente, Marie Bolloré, au cours d'une réunion de travail intensive mais néanmoins conviviale.

Et puis, nous partageons des valeurs communes, telles que la bienveillance, l'intégrité ou le respect. Nous accordons beaucoup d'importance à la formation continue et au développement de nos salariés. Nous sommes attachés à la diversité de nos collaborateurs qui constituent un véritable atout pour notre réussite. La politique de l'entreprise est de recruter, former et promouvoir son personnel, à tous les postes, en fonction des capacités et des aptitudes de chacun. Nous prenons en compte les objectifs en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la qualité de vie au travail. Et puis, nous nous engageons à promouvoir un environnement de travail sain et favorable à l'épanouissement de notre personnel.

Afin de soutenir les efforts de développement de notre personnel et de lutter contre l'exclusion sociale, nous veillons à assurer l'adaptation des compétences et la formation permanente. Enfin, nous portons une attention particulière à l'intégration et au développement de carrière des personnes handicapées.

C'est dire si, pour nos salariés comme pour l'équipe dirigeante, la Fondation de la 2^{ème} Chance incarne admirablement nos valeurs. Nous formons le vœu que ce partenariat se renforce encore davantage au cours des prochaines années afin que nous puissions assister à l'éclosion de nouveaux projets de création d'entreprises locales, en particulier dans les Pyrénées-Orientales où le tissu économique est encore trop fragile.

Un argument pour inciter d'autres entreprises à devenir partenaires de la Fondation de la 2^{ème} chance ?

Ce partenariat nous apporte la satisfaction d'avoir redonné un sens à la vie d'un grand nombre de personnes, en leur permettant notamment de retrouver une activité professionnelle. Nous sommes fiers du taux de réussite élevé des projets soutenus. Ce partenariat est porteur de valeurs très fortes que nous tentons de relayer chaque jour avec et auprès de nos collaborateurs.

Notre Groupe est construit autour de la transmission et de la continuité mais aussi de valeurs telles que l'audace, le partage, l'engagement, la passion. Ce mécénat est un des moyens de consolider et de développer cette philosophie, toujours en collaboration avec les hommes et les femmes du Groupe.



Rapport D'ACTIVITÉ

2. Les Sites-Relais

La Fondation vit notamment grâce aux contributions d'environ 80 entreprises qui constituent le réseau national de ses partenaires. Parmi eux, un grand nombre a décidé d'aller plus loin et plus concrètement dans sa démarche vis-à-vis de la Fondation, en hébergeant un site-relais.

Le responsable de ce site-relais, le « délégué de site », est nommé parmi les salariés du partenaire. Il bénéficiera de l'aide d'un adjoint, salarié ou retraité

du partenaire, et ils constitueront une équipe de bénévoles.

Des locaux sont mis à disposition pour organiser des réunions et recevoir les lauréats pour réaliser les instructions et parrainages.

Le Délégué de site assure par ailleurs la représentation de la Fondation auprès de l'ensemble des structures sociales locales.

Jacques GOURY,
Adjoint au Délégué de Site de Metz, hébergé
par SFDM, témoigne de son engagement au
quotidien.



« Dans le cadre des missions qui m'étaient confiées à la Préfecture de la Moselle, notamment la mise en œuvre des grandes politiques de l'Etat, j'ai eu le privilège de participer à la création de l'antenne de

Metz de la Fondation de la 2^{ème} Chance.

Lors de la journée d'installation à la mairie de Metz, en présence de tous les partenaires locaux publics, collectivités territoriales, privés, associations..., j'ai été très impressionné par le charisme et le discours humaniste de Monsieur Michel GIRAUD. Sa présentation des objectifs et des outils mis en œuvre par la Fondation, m'ont immédiatement fait sentir que le département pouvait enfin disposer de solutions adaptées et rapides, pour des personnes en difficulté ayant un projet d'insertion professionnelle, que les dispositifs institutionnels traditionnels ne savaient pas toujours bien prendre en compte.

Je me suis immédiatement dit que cette voie de bénévolat pourrait combler mon souhait d'engagement volontaire lors de ma cessation d'activité.

La date de la retraite est arrivée et j'ai pu intégrer une grande association nationale de cadres bénévoles : ECTI (entreprises, collectivités territoriales et insertion). Par un heureux concours de circonstances, cette association a passé un accord local de coopération avec la Fondation et spontanément j'ai proposé ma candidature pour l'instruction de dossiers de demande d'aide et pour le parrainage de lauréats.

L'association ECTI est forte, en Moselle, de nombreux adhérents impliqués et venant d'horizons très variés : le monde de l'entreprise et de l'industrie, des cadres retraités de la fonction publique, professeurs, cadres

Les sites-relais de la Fondation

de ministères régaliens ou techniques, agents des collectivités territoriales, professionnels de la santé et du social, mères de familles... Bref, un panel très large de personnes volontaires désireuses de transmettre leur savoir-faire et de bénévoles souhaitant donner une autre orientation à leur engagement. Un brassage de personnalités enrichissant et tonique. Une équipe toujours disponible pour prendre en charge les dossiers retenus par les responsables de la Fondation.

Il est également important de parler des relations que les responsables du siège de la Fondation et leurs adjoints savent entretenir avec l'échelon local. Une écoute remarquable, une disponibilité de tous les instants, une volonté de résoudre les problèmes humains et techniques soulevés par le délégué départemental et surtout une réactivité et une mise en œuvre très rapide des solutions proposées. Cette conjonction de bonnes volontés et la pertinence des outils mobilisables font la force et l'extrême efficacité de la Fondation par rapport à tous les autres dispositifs existants.

La Fondation, outre le projet professionnel présenté par les candidats, intègre totalement leurs difficultés sociales et financières. Les aides sont mobilisées rapidement et l'accompagnement des parrains, accepté et fortement souhaité par les lauréats, explique les succès enregistrés.

C'est cette efficacité qui motive les instructeurs et les parrains car, au-delà des conseils qu'ils prodiguent, ils sont les relais des solutions autorisées par la Fondation ce qui est très gratifiant.

Les liens avec la Fondation sont constants grâce aux rencontres organisées en province par la responsable de région et aux invitations au siège lors des réunions

annuelles. Les informations générales sur son fonctionnement, la jurisprudence des décisions du comité de programmation des aides, l'évolution des partenariats, le point sur l'évolution législative et les nouvelles réglementations sont régulièrement communiquées à la délégation ce qui permet aux parrains de travailler dans un cadre bien défini et de transmettre aux lauréats des informations validées et opérationnelles.

La Fondation de la 2^{ème} Chance est désormais bien connue au niveau local mais cela ne suffit pas car il faut périodiquement actualiser l'information des services, associations et autres qui accompagnent des personnes répondant aux critères de la Fondation. Il est important de nouer des contacts étroits avec les interlocuteurs désignés et volontaires dans ces structures. C'est sur leur engagement personnel et leur volonté de suggérer à leurs collègues les solutions de la Fondation que des dossiers peuvent émerger.

C'est cette combinaison de solutions performantes, de contacts humains enrichissants dans un climat de grande confiance, qui explique le très fort degré de satisfaction et l'engagement sur le long terme des parrains de la Fondation de la 2^{ème} Chance. >>



Jacques GOURY et Merzane, son filleul.

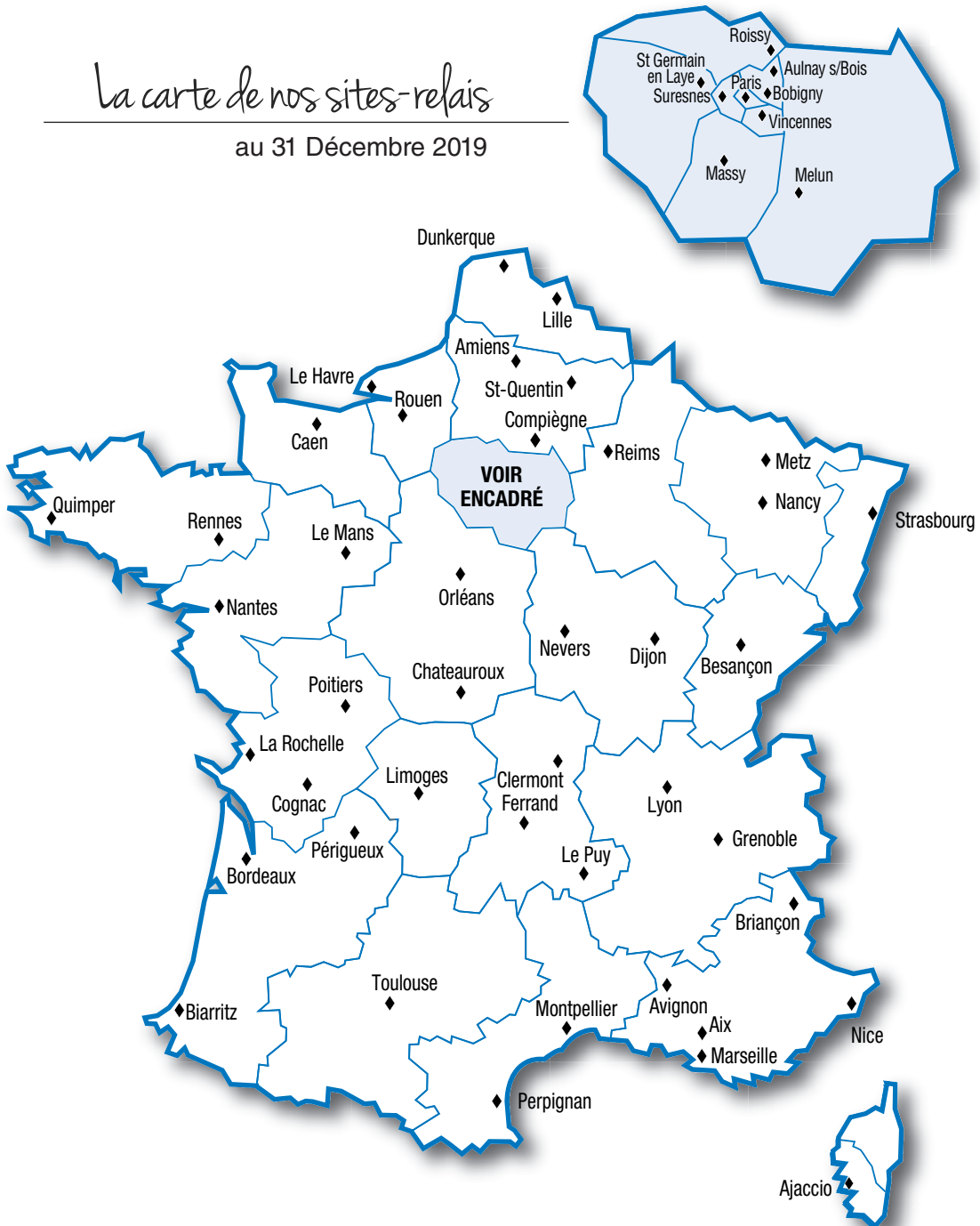
Rapport D'ACTIVITÉ




16 octobre 2019 : réunion nationale des Délégués de Site au Foyer Jean Bosco à Paris

La carte de nos sites-relais


au 31 Décembre 2019







SITES	PARTENAIRES	DÉLÉGUÉS DE SITES
AIX	STMicroelectronics	Gérard Silvestre de Ferron 
AJACCIO Fiduciaire Corse Audit	WALTER FRANCE	Jacques-Pierre Mereu 
AMIENS Actis	WALTER FRANCE	Christophe Ruin 
AULNAY S/BOIS	L'OREAL	Dominique Evrard 
AVIGNON Bolloré Energie	BOLLORE	Pascal Legrand 
BESANÇON	CAISSE D'ÉPARGNE	Nadine Marchand 
BIARRITZ	ADIE	Gilles Bernardin 
BOBIGNY C.C.I. 93	C.C.I.	Sophie Potel 
BORDEAUX Bluecub	BOLLORE	François-Xavier Gardère 
BRIANÇON-EMBRUN	INITIATIVE NORD HAUTES ALPES	Stéphan Blondel 
CAEN	CARREFOUR	Jean-Marie Henry 

SITES	PARTENAIRES	DÉLÉGUÉS DE SITES
CHATEAUROUX	INITIATIVE INDRE	Eric Massé 
CLERMONT-FERRAND Relais Amical Malakoff Médéric	MALAKOFF MÉDÉRIC	Jeannine Barrubes 
COGNAC Rémy Martin	RÉMY COINTREAU	Richard Menier 
COMPIÈGNE	ECTI	Philippe Thevenet 
DIJON	CAISSE D'ÉPARGNE	Laurence Drevon 
DUNKERQUE Relais Amical Malakoff Médéric	MALAKOFF MÉDÉRIC	Robert Messuwe 
GRENOBLE	ACTEMIUM	Philippe Baussand 
LA ROCHELLE	BOLLORÉ	Sophie Beauchamps 
LE HAVRE	INDÉPENDANTE	Pascaline Courage 
LE MANS	INDÉPENDANT	Alain Mouy 
LE PUY EN VELAY Délégation Auvergne Rhône Alpes	LA POSTE	Alain Gibert 



SITES	PARTENAIRES	DÉLÉGUÉS DE SITES
LILLE Relais Amical Malakoff Médéric	MALAKOFF MÉDÉRIC	Alain Leroy 
LIMOGES	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	Christian Celin 
LYON Bluey	BOLLORE	François-Xavier Gardère 
MARSEILLE Bolloré Logistics	BOLLORE	Corinne Frontini 
MASSY	CGG	Geneviève Richon 
MELUN Bred Initiatives	BRED B.P.	Michel de Oliveira 
METZ SFDM	BOLLORE	Emmanuel Maurice 
MONTPELLIER	ERNST & YOUNG	Coordination Siège 
NANCY	VINCI ENERGIES	Philippe Leroudier 
NANTES Bolloré Logistics/Ports	BOLLORE	Caroline Le Saout 
NEVERS	ADIE	Manon Brochec 

SITES	PARTENAIRES	DÉLÉGUÉS DE SITES	
NICE Bolloré Energie	BOLLORÉ	Pascal Legrand	
ORLÉANS Gemey-Maybelline	BOLLORÉ	Anna Lapotre	 L'OREAL
PARIS	GS1 FRANCE	Camille Dreyfuss	
PARIS	WALTER FRANCE	Pascal Ferron (créations d'entreprises)	
PARIS	CLEARWATER INTERNATIONAL	Sophie Lerond Marie Cassola	 
PARIS	CAISSE D'ÉPARGNE ILE DE FRANCE	Catherine Manon-Millet (formations)	
PÉRIGUEUX	ECTI	Michel Roy	
PERPIGNAN	REPUBLIC TECHNOLOGIES	Philippe Parcevaux	
POITIERS	LA POSTE	Jérôme Moreau	
QUIMPER	BOLLORÉ	Stéphanie Le Rest	
REIMS	CHAMPAGNE PIPER HEIDSIECK	Bertrand Cousin	



SITES	PARTENAIRES	DÉLÉGUÉS DE SITES	
RENNES Bolloré Logistics	BOLLORE	Coordination Siège	
ROISSY Sodesi	AIR FRANCE	Manogarane Madi	
ROUEN	BRED	Laure Mullier	
St-GERMAIN-EN-LAYE	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	Serge Paganon	
SAINT-QUENTIN Soprocos	L'ORÉAL	Sylvie Stanek	
STRASBOURG	INDÉPENDANTE	Hélia Fleury	
SURESNES IER	BOLLORE	Marie-Thérèse Mlala	
TOULOUSE	ORANGE	Daniëlle Sourbès	
VICHY	L'ORÉAL	Adrien Southon	
VINCENNES	BRED B.P.	Guy de Prati	

Les bénévoles des sites-relais



17 janvier 2019 :
Rencontre annuelle de bénévoles et
de lauréats du site-relais de Paris
Formations, autour de la
Coordinatrice de la
Région Seine et Ouest,
Hinda SIBY



Au total, environ 1 000 bénévoles, salariés ou retraités des entreprises partenaires, indépendants ou membres d'associations de seniors, participent à la vie des sites-relais qui constituent le réseau de la Fondation.

A l'intention de ces volontaires, qui acceptent avec générosité et enthousiasme de consacrer une partie, souvent importante, de leur temps à instruire des dossiers ou à parrainer des lauréats, la Fondation a créé, et met à leur disposition, trois modules de formation, d'une durée d'une journée chacun, afin de leur apporter les éléments de base de leur action :

- ✓ Ecoute relationnelle au service de l'instruction et du parrainage, qui existe depuis plusieurs années, avec l'Institut Astrée ;
- ✓ Diagnostiquer et émettre un avis sur un projet entrepreneurial, créé avec l'APCE (Agence Pour la Création d'Entreprises) ;
- ✓ Comprendre le paysage institutionnel et social de l'accompagnement à l'insertion professionnelle, créé grâce au partenariat avec l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale).



28 juin 2019 :
Sylvie STANEK (à gauche), Déléguée du site-relais
de Saint-Quentin, accompagnée de 2 lauréates
(Irène et Sandrine) durant le Citizen Day



Rapport D'ACTIVITÉ

La mission d'instructeur / parrain

Cela commence par une rencontre en binôme du porteur de projet. Les instructeurs étudient le dossier et l'évaluent, selon les critères de la Fondation, puis rédigent un rapport qui permettra au Comité d'Agrément de prendre sa décision. C'est ainsi qu'ils participent au processus de sélection des candidats.

En signant une charte de parrainage et en s'engageant à exercer un suivi du lauréat tout au long de son projet de formation ou de création/reprise d'entreprise, et jusqu'à sa réalisation, le bénévole, entre alors dans le rôle de parrain/marraine : il met en place un accompagnement humain et technique (conseils, expertise, mises en relations...).

A l'appui de sa mission, il transmet régulièrement des comptes-rendus de parrainage au site-relais et au siège.

Philippe BAUSSAND, bénévole Délégué du site-relais de Grenoble, hébergé par ACTEMIUM, témoigne de son engagement au quotidien en particulier dans le cadre d'instructions de dossiers et de parrainage de lauréats.



« Chef d'entreprise d'ACTEMIUM Grenoble, j'ai été mis en relation avec la Fondation de la 2^{ème} Chance par Monsieur Vincent BOUFFARD (Vinci Energies) à la fin du premier trimestre 2019.

Par la suite, j'ai rencontré Madame Emmanuelle DOUCET, coordinatrice région Nord, Est et Rhône et j'avoue avoir été séduit par son dynamisme. J'ai découvert, à travers la Fondation, une réelle volonté d'aider les gens qui souhaitent se redonner une deuxième chance en choisissant plutôt le retour à une formation qualifiante ou la création d'entreprise.

J'ai ainsi pu démarrer mon parrainage sur Grenoble au mois d'avril 2019. A ce jour, j'ai déjà instruit deux dossiers, qui ont été soutenus par la Fondation de la 2^{ème} Chance, et je commence désormais à partager la fierté de tous les bénévoles (et salariés) de celle-ci. C'est quelque chose de magique d'être en lien avec des bénéficiaires qui ont conscience que, sans ce coup de pouce, ce serait encore plus difficile pour eux.

Un de nos coups de pouce est encore plus visible aujourd'hui. En effet, en ce temps chahuté, nous parlons beaucoup de l'engagement de notre système de santé et du soutien de l'ensemble de la population pendant cette terrible pandémie de la COVID-19, mais nous savons tous également que la Fondation a aussi contribué, à sa manière, à cet élan de solidarité.

Pour ma part, Aziza fut la première personne que j'ai eu à parrainer, pour son projet de formation d'infirmière. Cette formation, commencée en 2019, a permis à cette lauréate d'être mobilisée pendant cet épisode de la COVID-19. Un métier qu'elle avait souhaité exercer et pour lequel il lui manquait un peu d'aide. Désormais, elle peut s'y investir pleinement au service des autres. Sans l'intervention de la Fondation

Les bénévoles des sites-relais

de la 2^{ème} Chance, cela n'aurait peut-être pas été possible.

Ce sont ces résultats qui montrent aussi la pertinence de nos actions au quotidien. Quant à l'aventure humaine que cela représente, elle commence dès le

montage des dossiers et se prolonge souvent de nombreuses années plus tard. Mais cela, tous les acteurs de la Fondation de la 2^{ème} Chance le savent bien. >>



De gauche à droite : Serge PAGANON, Philippe BAUSSAND, Manon BROCHEC, Philippe THEVENET et Christian CELIN, lors de la réunion des Délégués de Sites au Foyer Jean Bosco en octobre 2019

Rapport D'ACTIVITÉ

3. L'équipe du siège de la Fondation

Il est important de rappeler que les coûts de fonctionnement du siège de la Fondation (salaires des permanents, loyers, coûts informatiques et de frais généraux) sont supportés, depuis l'origine, par le Groupe Bolloré, de même que les coûts des sites-relais sont pris en charge par les entreprises partenaires qui les hébergent.

Cette disposition exceptionnelle permet à la Fondation de redistribuer à ses lauréats environ 95% de ses ressources.

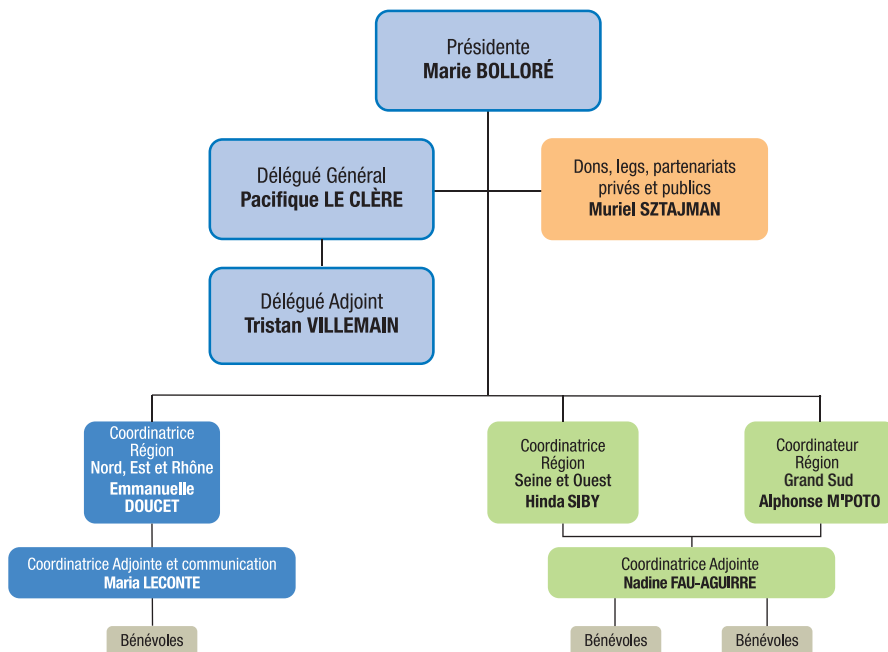
Au siège, le Délégué Général, animait en 2019 une équipe de 6 salariés, mis à disposition par le Groupe Bolloré ainsi que 5 bénévoles.

Les sites-relais, regroupés en régions, sont sous la responsabilité de trois coordinateurs, assistés de deux adjointes.

Les collaborateurs de l'équipe du siège ont également en charge :

- le suivi des dons, legs et partenariats privés et publics ;
- la communication ;
- la « mémoire vivante », c'est-à-dire le suivi de nos lauréats.

Organigramme au 31 décembre 2019



L'équipe du siège de la Fondation



Coordinatrice adjointe
Maria LECONTE



Coordinatrice adjointe
Nadine FAU-AGUIRRE



Rapport D'ACTIVITÉ

Cinq bénévoles consacrent une part de leur temps à la Direction de la Fondation.

Avec le coordinateur régional, collaborateur « permanent » du siège de la Fondation, le bénévole pré-instructeur étudie l'éligibilité des dossiers

transmis par les porteurs de projet au regard des critères de la Fondation (âge ; réelle situation de précarité, faisant suite à un ou plusieurs « accidents de vie » ; volonté de mener à bien un projet de rebond de vie pérenne ; recherche effective d'autres moyens de financement au service du projet...).



Monique LEDEY



Gérard TIRANT



Patrick CATILLON



Michel MORDAN



Michèle COROLLEUR

Les bénévoles du siège de la Fondation

Il vérifie que le dossier est complet et émet un premier avis sur la viabilité et l'éligibilité du projet : pertinence de la formation au regard des débouchés possibles, solidité du projet de création d'activité. Il le valide avec le coordinateur régional.

Dans ce cadre, il peut être amené à prendre contact avec le porteur de projet et/ou avec les organismes sociaux ayant participé au montage du dossier (Pôle Emploi, Centre Communal d'Action Sociale, Mission

Locale,...) afin d'éclairer et d'étayer sa position sur la demande.

De par sa mission, il peut également être conduit à attirer l'attention, sur certains points de vigilance, de l'équipe d'instructeurs qui prendra ensuite le relais du dossier.

Pour les dossiers non acceptés à ce stade, il peut faire des propositions de réorientation.

Chaque début d'année, la Direction de la Fondation de la 2^{ème} Chance organise une réunion avec les bénévoles du siège afin de les remercier pour leur implication et leur fidélité à la cause et aux valeurs que nous défendons. C'est l'occasion, pour les permanents et les membres du Comité de Direction, d'échanger avec les bénévoles dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



Rapport D'ACTIVITÉ

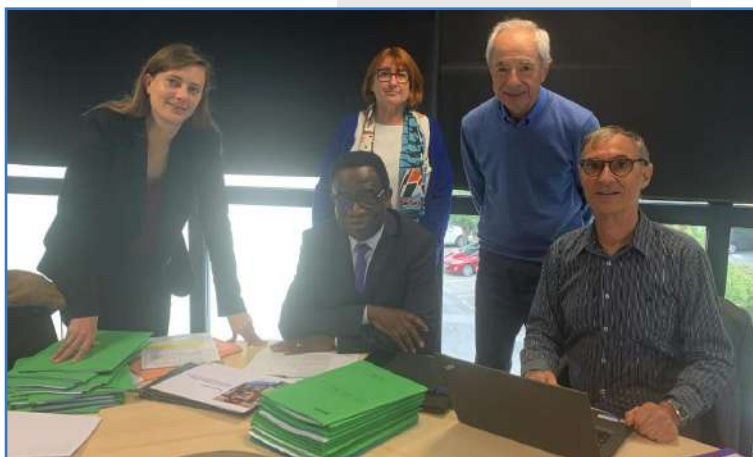
4. Les Comités d'Agrément

Les Comités d'Agrément régionaux constituent les charnières opérationnelles entre les régions et le Conseil d'Administration.

Le nombre croissant des dossiers de rebonds de vie soumis au Conseil, à chacune de ses réunions, a conduit ce dernier à décider, depuis 2011, d'une

mesure de simplification et de rapidité de traitement en déléguant aux Comités d'Agrément un pouvoir de décision, en lieu et place de leur pouvoir d'avis.

Dès qu'apparaît la moindre hésitation, le dossier est obligatoirement soumis à l'arbitrage du Conseil d'Administration.



*Marie Bolloré,
Présidente de la Fondation
de la 2^{ème} Chance, en
présence des membres du
Comité d'Agrément
Grand Sud*

*Visite du site de
PIPER-HIEDSIECK
par les membres du Comité
d'Agrément Nord,
Est & Rhône,
accompagnés de
Emmanuelle DOUCET,
Tristan VILLEMAIN et
Monique LEDEY.*



Les Comités d'Agrément

Monsieur Jacky VOISINE, Membre du Comité d'Agrément de la Région Seine et Ouest, témoigne de son engagement au sein de la Fondation de la 2^{ème} Chance.



« Nantais d'origine et breton de cœur, de formation technique, j'ai commencé ma vie professionnelle dans l'industrie du téléphone chez LMT et Thomson CSF.

A 35 ans, dans les années 80, j'ai créé ma première entreprise dans le domaine de l'informatique. Elle est devenue, quelques années plus tard, une filiale d'IER avant de faire l'objet d'une fusion. J'ai évolué au poste de Directeur Technique puis de Directeur de Division chez IER.

En 2002, j'ai quitté le Groupe pour lancer une nouvelle activité dans ma région. Après l'avoir développée pendant 16 ans, j'ai cédé la majorité du capital et la direction à mes cadres. Depuis un peu plus d'un an, pour occuper ma semi-retraite, je me suis investi dans le redressement d'une société en difficulté, toujours dans la région nantaise.

En 2000, la Fondation de la 2^{ème} Chance m'a été présentée par le DRH d'IER et j'ai été recruté par Michel GIRAUD et Jean ESPERN. Ce dernier cherchait, pour le Comité du Grand Ouest qu'il présidait, des collaborateurs du Groupe Bolloré originaires de la région.

J'ai ressenti l'envie de participer à ce qui m'est apparu comme une initiative généreuse. Engagé en tant que Président d'un comité d'attribution de prêts d'honneur, j'ai l'habitude de côtoyer des créateurs en recherche de financement. Je connais leurs difficultés et les obstacles qui se présentent sur leur parcours.

Je me suis vite aperçu que la Fondation de la 2^{ème} Chance intervenait à un autre niveau, celui du rebond, celui qui permettait à une personne en grande difficulté de retrouver un sens à donner à sa vie.

J'ai toujours trouvé que mon engagement restait très modeste. Souvent, lors des préparations des comités, à la lecture des nombreux dossiers à étudier, j'ai pensé aux instructeurs qui font un vrai travail de terrain, vont au contact des candidats, évaluent leur situation et leurs besoins, cherchent et trouvent des voies pour les aider à avancer. Avec ceux qui les épaulent au siège, ce sont eux les vrais artisans des succès de la Fondation.

Pour être honnête, les premières études de dossier ont été difficiles. Même si les instructeurs font tout pour rendre leurs dossiers compréhensibles et que les coordinatrices régionales complètent notre information en séance, j'ai souvent eu le sentiment de manquer d'éléments pour juger. J'ai appris à le faire avec ce qui nous est présenté et à faire confiance aux appréciations des instructeurs.

En 20 ans, j'ai donc vécu des comités animés pour lesquels les membres, généralement d'accord sur la majorité des dossiers, devaient parfois s'entendre sur des compromis pour quelques-uns d'entre eux. Chacun venait avec ses compétences, son expérience et sa sensibilité. J'ai beaucoup appris au contact des autres membres et je garde un superbe souvenir de ces rencontres que nous avons su rendre conviviales en restant sérieux sur le contenu.

Au final, je suis fier d'avoir participé à ces comités et à l'action de la Fondation de la 2^{ème} Chance dont j'apprécie les principes de solidarité et d'assistance positive. >>>



Rapport D'ACTIVITÉ

5. Les Lauréats de la Fondation

Perrine, 37 ans, a été lauréate de la Fondation en septembre 2015 pour son projet de formation qualifiante d'Infirmière en 3 ans. Site-relais de LIMOGES.

« Au cours de ma scolarité au lycée, j'ai souffert, pendant trois années, de harcèlements perpétuels. A la fin de mes études, j'ai été nommée jeune enseignante dans divers établissements classés en zones prioritaires, en particulier dans des classes "difficiles", et avec beaucoup d'instabilité professionnelle.



Après un congé maternité, je suis affectée dans un autre établissement "difficile". Je suis victime, dans ma classe, d'une agression par un élève de 4^{ème}.

La rupture très douloureuse avec un compagnon violent (physiquement et psychologiquement) entraîne un important burn-out, conduisant à la reconnaissance de maladie de Longue Durée. Ne pouvant plus revenir dans le milieu de l'enseignement, j'ai fait le choix, incompris par les membres de ma famille, d'une réorientation professionnelle.

Je m'engage alors dans une formation qualifiante d'infirmière (en 3 ans). Cette période fut particulièrement difficile car je ne disposais d'aucun revenu en dehors d'une allocation de formation,

versée uniquement pendant les périodes de formation. Avec ma fille je n'ai pu survivre que grâce aux colis du Secours Populaire et de l'Epicierie Sociale de Limoges.

Avec l'aide accordée par la Fondation de la 2^{ème} Chance (prise en charge des frais d'inscription, les achats de matériel pédagogique et une participation aux frais de vie), j'ai pu envisager cette reconversion de façon plus sereine et ce malgré les nombreuses difficultés.

Après l'obtention du diplôme d'état d'Infirmière j'ai été nommée infirmière scolaire dans des collèges de la Région.

Aujourd'hui j'exerce un métier qui me correspond davantage. Mes conditions de vie se sont beaucoup améliorées et j'ai retrouvé, non seulement une place dans la société, mais également une vie personnelle et sociale "normale" avec ma fille. »



Sandrine, 45 ans, a été lauréate de la Fondation en février 2019 pour son projet de création d'une d'activité d'intervenante en structure médicalisée. Site-relais de SAINT-QUENTIN.



« Après avoir exercé pendant quelques années le métier

d'assistante maternelle, mariée avec 3 enfants, je me suis retrouvée face à une maladie invalidante appelée "le tremblement essentiel".

J'ai dû suivre plusieurs traitements et combattre la fatigue liée à cette maladie. Les neurologues n'avaient aucune réponse médicale à m'apporter.

C'est lors d'une consultation que j'ai pris conscience que j'avais envie de créer mon entreprise afin de procurer du bien-être aux personnes en difficultés

Les Lauréats de la Fondation

qui, comme moi, n'ont pas obtenu de réponse de la médecine traditionnelle.

Pour ce projet, je me suis dans un premier temps, renseignée sur Internet afin de trouver des formations pouvant correspondre à mes attentes.

C'est ainsi que j'ai pu suivre une formation à domicile avec l'organisme EEBE Paris (Ecole Européenne de Bien-Etre).

Ma formation de "relation d'aide" - soins palliatifs non médicaux, médecine traditionnelle chinoise et massage indien de la tête (Shirochampi) - a pu être financée par Pôle Emploi, car la conseillère qui m'a aidée pour le montage du dossier était une ancienne infirmière qui croyait aux bienfaits de ces méthodes.



Je me suis inscrite en tant que micro-entrepreneur mais, malheureusement, je n'ai bénéficié d'aucune aide. Pendant plus d'un an, j'ai entrepris des démarches auprès de plusieurs structures

du département..., mais en vain.

C'est grâce à la Communauté de commune Champagne Picarde de St ERME (Madame FAUVET) et Aisne Initiative (Madame GERVOIS) que j'ai pu rentrer en contact avec Sylvie STANEK et Damien PRADILLE du site-relais de la Fondation de la 2^{ème} Chance de St QUENTIN. Ils ont cru en mon projet et ont émis un avis favorable pour le financement d'une table et d'une chaise de massage.

Aujourd'hui, j'exerce le métier de praticienne en soins "bien-être, lâcher-prise" et réflexologue.

J'ai le statut de micro-entrepreneur depuis décembre 2017. J'interviens dans des entreprises, dans le cadre d'actions pour le bien-être au travail, mais également dans des structures médicalisées pour adultes en

situation de handicap et des centres hospitaliers.

J'organise des ateliers bien-être en centre social ainsi qu'à domicile. Et bien sûr, le site-relais de St QUENTIN fait régulièrement appel à mes services pour la QVT (Qualité de Vie au Travail) des collaborateurs de l'usine.

Mon projet n'est pas encore totalement abouti. Je développe des activités telles que le massage des mains, la méditation et la cohérence cardiaque, EFT (Emotional Freedom Technique).

Je commence petit à petit à vivre de mon activité qui me tient à cœur. L'aboutissement de ce projet m'apporte, à moi et à ma famille, une immense satisfaction et j'en ai même complètement oublié la maladie.

Je remercie les bénévoles de la Fondation qui m'ont permis d'obtenir du matériel neuf pour mes patients, donnant ainsi une image plus professionnelle de mon activité, et assurant leur sécurité.

En quelques mots merci, merci. Et je dirai même *"Soigner l'esprit c'est soigner le corps"*... Et ne jamais renoncer à ses rêves..... >>



Françoise, 51 ans, a été lauréate de la Fondation en juin 2016 pour son projet de formation de Professeur de Pilates. Site-relais de CLERMONT-FERRAND.

« En 2012, suite à une pneumonie, je découvre que j'ai contracté une maladie professionnelle : un emphysème. Je me retrouve dans l'obligation de changer de métier. Durant cette même période je suis en pleine séparation. Mon statut d'artisan est un frein pour trouver des financements pour une reconversion professionnelle. Les portes se ferment les unes derrière les autres. La Fondation de la 2^{ème} Chance est la seule à me laisser espérer la possibilité de financer ma formation.



Mon projet : faire une formation longue d'instructeur de Pilates afin d'arrêter définitivement mon métier de Restauratrice d'Œuvres d'Art, devenu dangereux pour ma santé.

Je souhaite à moyen terme pouvoir vivre du métier d'instructeur de Pilates en créant ma structure personnelle. Après une première session de formation

en 2014, financée par Pôle Emploi, j'ai essuyé 3 refus de financement me permettant de terminer mon cursus complet.

Les avis positifs de mes formateurs et, ma satisfaction à enseigner cette pratique, m'ont donné l'énergie pour trouver une solution afin de valider mon diplôme. Sans cela je n'aurais aucune crédibilité pour mes futurs employeurs.

C'est à ce moment là que la Fondation de la 2^{ème} Chance est intervenue. En effet, Pôle Emploi accepte de valider le financement manquant si la Fondation donne son accord pour y participer à hauteur de 1/3 du budget.

Grâce à l'intervention et à l'accompagnement de

Jeannine BARRUBES, Déléguée de Site qui a cru en mon projet, j'ai obtenu le complément du financement tant espéré.

Actuellement, je suis toujours Restauratrice d'Œuvres d'Art à mi-temps, complété par une pension d'invalidité. J'enseigne le Pilates dans 3 structures différentes qui me contactent régulièrement pour des remplacements. Financièrement, le Pilates ne représente que 20% de mon chiffre d'affaires pour l'instant.

La période de maladie suivie de la formation à Paris, sur 3 années, faute de financements conséquents, a sérieusement affecté mes conditions de vie matérielle. Je remonte tout doucement la pente. Je suis ravie et épanouie lorsque j'enseigne cette pratique. Je me suis spécialisée dans le coaching post-traumatique et les retours de mes clients sont très encourageants.

Je suis heureuse de ne pas m'être trompée de voie et que la Fondation m'ait fait confiance. J'ai espoir de pouvoir enfin vivre de ce métier à temps complet dans les deux années qui viennent.

Les structures et le matériel sont très onéreux et il faut une assise financière solide pour créer son propre studio de Pilates. Chaque année j'achète un peu de matériel et je me dis chanceuse car c'est un métier

que l'on peut pratiquer jusqu'à 80 ans, si l'on est en bonne forme physique, ce qui est mon cas maintenant grâce à la pratique régulière du Pilates.

Je crois qu'il est important de persévérer dans ses objectifs, que la constance et la pugnacité finissent toujours par nous récompenser, si le projet est basé sur un désir profond et sincère.



Les Lauréats de la Fondation

Ludovic, 39 ans, a été lauréat de la Fondation en avril 2018 pour son projet de création d'une entreprise d'animation événementielle avec location de structures gonflables et animations diverses. Site-relais de LIMOGES.

« La première partie de ma vie a été une succession de malchances, de difficultés et de mauvais choix malheureusement.

Une crise d'épilepsie foudroyante, à l'âge de 16 ans, a entraîné d'importantes perturbations dans mon parcours scolaire.



A l'âge de 18 ans, je suis confronté à l'assassinat de mon frère pour des problèmes de drogue.

Puis, suite à de nombreuses fugues et prises de produits stupéfiants, on me diagnostique un cancer de la mâchoire et je suis placé en famille d'accueil malveillante.

Rencontre avec une compagne atteinte de mucoviscidose, décédée dans mes bras.

Je suis licencié de l'entreprise qui m'employait. Mon fils, également victime de crises d'épilepsie, est aujourd'hui reconnu handicapé pour déficience mentale.

Décès de mon père après une très longue maladie. Rupture avec une nouvelle compagne m'obligeant à assumer seul les dettes contractées par elle.

J'avais déjà créé une société qu'il a fallu liquider pour rembourser les dettes accumulées.

Après une difficile période de remise en cause et de



recherche de réorientation, et face aux nombreuses difficultés notamment liées à des soucis de santé, j'ai décidé de recréer une société d'animation événementielle « Parfêtes 87 ».

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Epicierie Sociale et Solidaire de Saint Junien, j'ai pu rencontrer un membre de l'association EGEE qui m'a permis de reprendre confiance en moi et qui m'a aidé dans le montage et surtout dans le financement de mon projet.

Grâce à la Fondation de la 2^{ème} Chance, j'ai pu acquérir le matériel de base indispensable pour démarrer (structures gonflables, machine pour barbe à papa, etc...).

Actuellement mon entreprise fonctionne bien. Grâce à un partenariat que j'ai pu nouer avec une autre structure, je dispose d'un matériel d'animation très important. En 2019, j'ai réalisé un chiffre d'affaires de près de 22 000 euros me laissant un revenu d'environ 15 000 euros.

Mon entreprise est maintenant connue. J'enregistre de nombreuses commandes d'animation, ce qui me laisse entrevoir un avenir très positif. Cela me permet de retrouver un équilibre personnel et de construire, avec ma compagne, une vie familiale apaisée et un avenir plus serein. »



Victoria, 49 ans, a été lauréate de la Fondation en avril 2018 pour son projet de formation d'Hypnothérapeute. Site-relais de NICE.

« En 2012, on me diagnostique une tumeur au cerveau et cela me contraint à fermer ma société de services. Pendant près d'une année, j'ai dû suivre une rééducation au niveau de la mémoire, du langage et surmonter une immense fatigue. Malgré tous ces



désagréments, j'étais reconnaissante d'être là, mais j'étais surtout reconnaissante envers le corps médical qui m'avait si bien soignée. A partir de là tout m'a semblé évident : je voulais à mon tour pouvoir aider les personnes qui en auraient besoin. Après avoir vu un reportage d'une intervention chirurgicale sous hypnose, ma vocation était née.

Suivie par le Plie de Cannes, j'ai parlé de mon projet à ma référente. Nous avons fait des recherches concernant les formations auprès de Pôle Emploi et du département mais, malheureusement, aucun financement n'était possible. Mon projet tombait donc à l'eau ! Voyant ma réelle motivation, ma référente m'a dirigée vers la Fondation de la 2^{ème} Chance.

Grâce à l'aide accordée par la Fondation, j'ai suivi et obtenu en 6 mois ma formation en hypnose. J'ai poursuivi par une formation en magnétisme pour avoir un outil complémentaire et nécessaire afin de développer mon activité. Exercer et pouvoir aider

certaines personnes est une grande satisfaction pour moi.

Mon cabinet est installé à mon domicile, j'ai quelques clientes régulières mais pour le moment je ne peux pas encore vivre de mon activité.

Je me forme par mes propres moyens régulièrement. Je pratique aussi gracieusement pour me faire connaître et j'essaie de développer mon activité par diverses actions : cartes de visites, flyers, participation à des journées bien-être, page Facebook, site internet.



Mille mercis à la Fondation de la 2^{ème} Chance d'avoir pu faire aboutir mon rêve, mon projet, de redonner de l'espoir aux personnes comme moi qui n'avaient plus de solutions.

Merci à mes parrains qui me suivent, me reboostent par leur bienveillance et leurs conseils. Aujourd'hui je suis complètement épanouie et heureuse dans ma nouvelle activité. >>



Les Lauréats de la Fondation

Jean-Claude, 60 ans, a été lauréat de la Fondation en avril 2018 pour son projet de création d'une pizzeria. Site-relais de CLERMONT FERRAND.

« J'ai exercé, pendant plus de 30 ans, une activité professionnelle dans un atelier de traitement textile. J'ai commencé ma carrière en qualité d'ouvrier, puis de Chef de Ligne pour finir comme Responsable d'Atelier.



En 2010, après des années d'un investissement total, parfois au détriment de ma vie privée, j'ai subi un licenciement économique.

J'ai vécu très douloureusement ce licenciement ainsi que ses conséquences sur ma vie professionnelle et personnelle.

Suite à un bilan de compétences, il s'est avéré que le secteur de la restauration était celui qui me convenait le mieux. Avec l'aide de Cap Emploi, j'ai effectué un ESP et ensuite une formation de Pizzaiolo.

Ma compagne venant d'être également licenciée, j'ai décidé de créer notre propre commerce pour terminer nos carrières.

Les principales difficultés ont été de trouver un local commercial et des financements. La Fondation de la 2^{ème} Chance m'a aidé par son soutien, des conseils à



la création et en m'accordant l'aide financière qui me manquait pour finaliser mon installation.

Mon projet est complètement abouti. Aujourd'hui, j'exerce mon métier de Pizzaiolo depuis 18 mois, ce qui me permet de vivre. Le but étant également de faire prospérer mon commerce afin de lui donner toute sa valeur. Ce dernier est constamment en pleine croissance grâce à la fidélité des clients qui ont su reconnaître la qualité des produits et qui participent constamment à en faire la publicité.



J'en retire une immense joie et la reconnaissance d'un aboutissement personnel

Un grand grand merci également à Monsieur Vincent BOLLORÉ sans qui la Fondation de la 2^{ème} Chance n'existerait pas. >>



Rapport FINANCIER

Rapport Financier sur Les comptes 2019

Les faits marquants de l'exercice 2019

Depuis 1998, date de création de la Fondation, à la fin de l'exercice 2019, plus de 8 000 lauréats ont bénéficié de coups de pouce, pour un montant total de plus de 30,8 M€.

En 2019, la Fondation a obtenu pour la troisième fois le label IDEAS et le site internet de la Fondation a été refondé.

En décembre 2019, la Fondation a reçu un don d'un million d'euros d'un partenaire fidèle.

La Fondation applique, depuis le 1^{er} janvier 2019, par anticipation, le règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes

morales de droit privé à but non lucratif, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ceci correspond donc à un changement de méthode comptable.

Les impacts de ce changement portent essentiellement sur la présentation des comptes annuels, une information supplémentaire étant communiquée sur l'origine des ressources et la destination des emplois.

Cette nouvelle présentation, appliquée à l'année 2019 ainsi qu'à l'année 2018, à titre de comparaison, n'a pas d'impact significatif dans la lecture des comptes de la Fondation de la 2^{ème} Chance.

Les faits marquants survenus depuis la clôture des comptes

Depuis la clôture des comptes au 31 décembre 2019, est survenue la crise sanitaire du coronavirus. A ce stade, il est difficile de mesurer les impacts sur l'activité, néanmoins cet évènement ne remet pas en cause

l'évaluation des actifs dédiés à l'activité de la Fondation. Compte tenu du mode de financement stable de la Fondation, l'hypothèse de continuité d'exploitation n'a pas lieu d'être remise en cause.

Le fonctionnement de la Fondation de la 2^{ème} Chance

En 2019, la Fondation a fonctionné grâce à l'engagement de près de 1 000 instructeurs et parrains actifs de la Fondation, répartis sur cinquante-cinq sites et, à fin 2019, 6 salariés sont mis à disposition de la Fondation par le Groupe Bolloré.

Les charges de fonctionnement sont supportées directement par le Groupe Bolloré, qui met à la disposition de la Fondation des locaux à Suresnes, et rémunère les salariés permanents. Le Groupe prend également en charge les frais d'organisation des réunions du Conseil d'administration, des Délégués de

sites, des salons divers, et les frais de réalisation des supports de communication (publications, lettres d'information ...).

La Fondation, quant à elle, assure le financement des "coups de pouce" accordés aux lauréats et les coûts liés :

- aux missions des bénévoles (frais de déplacement, indemnités versées aux grandes associations de bénévoles...);
- au contrôle externe des comptes.

Le bilan au 31 décembre 2019

Pour satisfaire aux obligations nécessaires à la reconnaissance d'Utilité Publique, un montant de fonds de dotation non consommable de 1 000 K€ a été constitué aux termes d'un acte notarié signé le 15 février 2006. Il a été entièrement supporté par le Groupe Bolloré.

Compte tenu du report à nouveau de 2 191 K€, du résultat de l'exercice 2019 de 753 K€ et du fonds de dotation de 1 000 K€, les fonds propres s'élèvent à 3 944 K€ au 31 décembre 2019.

Les fonds dédiés et reportés sur les exercices futurs

s'élèvent à 174 K€.

La trésorerie globale de la Fondation est toujours largement positive et s'élève à 4 107 K€ au 31 décembre 2019. En 2019, elle n'est plus placée en bons de trésorerie, les taux d'intérêts étant devenus négatifs.

Les créances de la Fondation s'élèvent à 90 K€ au 31 décembre 2019 et concernent des dons à recevoir.

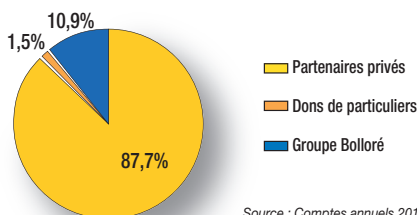
Les dettes de la Fondation s'élèvent à 80 K€ au 31 décembre 2019 et concernent principalement les engagements restants à verser aux lauréats primés.



Le compte de résultat 2019

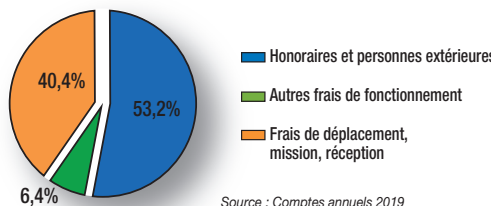
Les dons et subventions reçus par la Fondation en 2019 sont de 1 842 K€ contre 845 K€ en 2018, représentant une augmentation de 118 %, expliquée principalement par le don exceptionnel de 1 000 K€ perçu en décembre 2019.

Ils se répartissent de la façon suivante :



Les frais de gestion supportés directement par la Fondation représentent seulement 3 % des dons et subventions reçus. Ils s'élèvent à un montant de 48 K€ en 2019, en diminution de 9 % par rapport à 2018.

Ils se répartissent comme suit :



Les aides versées aux lauréats sont stables à 868 K€ fin 2019 contre 905 K€ fin 2018. Ces aides représentent 103 % des dons reçus en 2019 (hors don exceptionnel de 1 000 K€) contre 107 % en 2018. En incluant ce don exceptionnel, les aides représentent 47 % des dons reçus.

Les aides versées en 2019 concernent :

- les lauréats primés en 2019 pour un montant de 400 K€
- les lauréats primés les années antérieures pour un montant de 468 K€

En 2019, des dons affectés à des projets dédiés ont été reçus par deux partenaires pour un montant total de 195 K€. Ils ont fait l'objet de 21 K€ d'aides financières versées et de 174 K€ de reports en fonds dédiés.

Le compte de résultat continue de présenter de faibles revenus de valeurs mobilières en liaison avec des taux d'intérêts qui restent bas.

Le résultat exceptionnel est nul.

Ainsi, le résultat net de la Fondation présente un bénéfice de 753 K€ au 31 décembre 2019 contre un déficit de -122 K€ au 31 décembre 2018.

Les contributions volontaires du Groupe Bolloré s'élèvent à 714 K€ en 2019 contre 861 K€ en 2018. Elles concernent la mise à disposition gratuite des locaux de la Fondation à Suresnes et la mise à disposition du personnel. L'écart provient du départ de deux salariés non remplacés.

Rapport FINANCIER

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public en 2019

Le compte d'emploi des ressources 2019 présente les ressources de l'exercice 2019 par origine pour un montant total de 1 842 K€ correspondant aux dons (1 682 K€) et aux mécénats (160 K€).

Ces ressources disponibles ont été employées sur l'exercice :

- aux actions réalisées par la Fondation (892 K€), comprenant les aides financières versées pour

868 K€ augmentées des honoraires spécifiques destinés aux actions réalisées par la Fondation pour 24 K€.

- aux frais de fonctionnement supportés directement par la Fondation (24 K€)
- au report des fonds dédiés de l'exercice (174 K€)
- à l'excédent de l'exercice de 753 K€.

Conclusion

La Fondation a reçu, en 2019, 1 842 K€ au titre de dons et subventions utilisés pour :

- l'attribution des subventions et des aides aux lauréats à hauteur de 868 K€ ;
- les reports en fonds dédiés de 174 K€ ;
- les frais de gestion d'exploitation et exceptionnels à hauteur de 48 K€ ;

ce qui explique l'augmentation des réserves à hauteur de 753 K€.

Le faible volume des frais de fonctionnement (hors aides versées aux lauréats et reports en fonds dédiés) supportés directement par la Fondation s'explique par la prise en charge par le Groupe Bolloré de la majeure partie de ceux-ci, à hauteur de 714 K€ pour l'exercice 2019, représentant 94 % des frais nécessaires au fonctionnement de la Fondation en 2019.

Au 31 décembre 2019, la trésorerie globale de la Fondation est positive de 4 107 K€.

Cette trésorerie représente :

- le montant du fonds de dotation libéré pour 1 000 K€ ;

- le montant des dettes à court terme soit 80 K€ ;
- le montant des engagements pris auprès des lauréats et non encore engagés comptablement et financièrement pour un montant estimé à environ 1 300 K€ ;
- le solde de trésorerie disponible de 1 727 K€ représente plus d'une année de fonctionnement de la Fondation, ce qui correspond au souhait du Conseil d'administration.

La Fondation poursuit toujours ses efforts, d'une part, pour réduire les frais de gestion conformément aux souhaits exprimés par le Conseil d'administration, et d'autre part, pour trouver de nouveaux donateurs.

J'ai effectué mes diligences avec l'aide de Madame Armelle Deydier, diplômée d'expertise-comptable.

Fait à Paris,
9 juin 2020



Le trésorier
René RICOL

Bilan au 31/12/2019 (en euros)

ACTIF	31/12/19	31/12/18	PASSIF	31/12/19	31/12/18
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
	-	-	Fonds associatif sans droit de reprise		
Immobilisations incorporelles	-	-	Fonds propres statutaires	1 000 000	1 000 000
Immobilisations corporelles	-	-	Fonds associatif avec droit de reprise	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	Report à nouveau	2 191 018	2 313 150
			Excédent ou déficit de l'exercice	752 550	(122 132)
Immobilisations financières	-	-	Situation nette (sous total)	3 943 568	3 191 018
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	-	-	TOTAL DES FONDS PROPRES	3 943 568	3 191 018
			TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	173 943	-
			TOTAL PROVISIONS	-	-
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
Créances	90 000	-			
Valeurs Mobilières de Placement	-	3 023 394	Fournisseurs et comptes rattachés	62 331	42 030
Disponibilités	4 106 704	223 215	Autres dettes	17 833	14 076
Charges constatées d'avance	971	515	Produits constatés d'avance		-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 197 675	3 247 124	TOTAL PASSIF CIRCULANT	80 164	56 106
TOTAL ACTIF	4 197 675	3 247 124	TOTAL PASSIF	4 197 675	3 247 124



Rapport FINANCIER

Compte de résultat au 31/12/2019 (en euros)

RUBRIQUES	31/12/19	31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Produits de tiers financeurs	1 842 297	844 807
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	1 842 297	844 807
Dons manuels	1 682 157	704 807
Mécénats	160 140	140 000
Autres produits	-	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 842 297	844 807
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	48 066	53 086
Fournitures diverses	61	18
Entretien des immeubles	612	588
Assurance multirisque	1 338	1 222
Frais de publication	100	50
Affranchissement, courrier, téléphone, frais de transport	34	20
Autres honoraires	24 280	29 293
Honoraires commissaires aux comptes	1 287	1 253
Cadeau (inférieur à 69 € TTC)	-	647
Transport	-	14
Frais de mission tiers extérieurs	16 742	14 638
Frais réception	2 686	3 271
Frais et commissions bancaires	328	404
Cotisations	600	100
Formations (Parrains et instructeurs)	-	1 567
Aides financières	867 844	904 820
Reports en fonds dédiés	173 943	-
Autres charges	-	43
Droits d'auteur et licences	-	43
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 089 852	957 948
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I - II)	(113 141)

Compte de résultat au 31/12/2019 suite [en euros]

RUBRIQUES	31/12/19	31/12/18
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	105	9
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	105	9
CHARGES FINANCIERES		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	-	-
2- RÉSULTAT FINANCIER	105	9
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	752 550	(113 132)
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	-	9 000
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	9 000
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	(9 000)
Participations des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I+III+V)	1 842 402	844 816
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 092 852	966 948
EXCÉDENT (OU DÉFICIT) DE L'EXERCICE	752 550	(122 132)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature (mise à disposition de personnel et de locaux par Bolloré)	713 912	861 080
Bénévolat	-	-
TOTAL	713 912	861 080
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	222 352	204 767
Prestations en nature	491 561	656 313
TOTAL	713 912	861 080



Rapport FINANCIER

Compte de résultat par origine et par destination au 31/12/2019 (en euros)

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2019		2018	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 682 157	1 682 157	704 807	704 807
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	160 140	160 140	140 000	140 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	105	105	9	9
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDOS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	1 842 402	1 842 402	844 816	844 816
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	892 124	892 124	943 113	943 113
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		-		-
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDOS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	23 786	23 786	23 835	23 835
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDOS DEDIES DE L'EXERCICE	173 943	173 943	-	-
TOTAL	1 089 852	1 089 852	966 948	966 948
EXCEDENT OU DEFICIT	752 550	752 550	(122 132)	(122 132)

Compte de résultat par origine et par destination au 31/12/2019

suite (en euros)

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2019		2018	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature	713 912	713 912	861 080	861 080
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
			-	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature			-	
Dons en nature			-	
TOTAL	713 912	713 912	861 080	861 080
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
	713 912	713 912	861 080	861 080
TOTAL	713 912	713 912	861 080	861 080



Rapport FINANCIER

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public 2019 (en euros)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2019	2018	RESSOURCES PAR ORIGINE	2019	2018
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	-	-	F1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	892 124	943 113	1.2 Dons, legs et mécénat	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		-	- Dons manuels	1 682 157	704 807
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	160 140	140 000
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			1.3 Autres produits liés 807 à la générosité du public	105	9
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
1 Frais d'appel à la générosité du public					
2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
	23 786	23 835			
TOTAL DES EMPLOIS	915 909	966 948	TOTAL DES RESSOURCES	1 842 402	844 816
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
	173 943	-		-	-
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
	752 550	-		-	122 132
TOTAL	1 842 402	966 948	TOTAL	1 842 402	966 948
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
				2 191 018	2 313 150
			(+/-) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
				752 550	(122 132)
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
				2 943 568	2 191 018

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public 2019 suite (en euros)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		2019	2018			2019	2018
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
Réalisées en France				Bénévolat			
Réalisées à l'étranger				Prestations en nature			
				Dons en nature			
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS							
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT							
		713 912	861 080				
TOTAL		713 912	861 080	TOTAL		713 912	861 080



FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		2019	2018
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		-	-
(-) Utilisation - -			
(+) Report		173 943	-
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		173 943	-

Rapport FINANCIER

Tableau de variation des fonds propres (en euros)

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 000 000							1 000 000
Fonds propres avec droit de reprise	-							-
Ecart de réévaluation	-							-
Réserves	-							-
Report à nouveau	2 313 150	(122 132)	(122 132)					2 191 018
Excédent ou déficit de l'exercice -	(122 132)	122 132	122 132	752 550	752 550	-	-	752 550
								-
Dotations consommables	-							-
Subventions d'investissement	-							-
Provisions réglementées	-							-
TOTAL	3 191 018	-	-	752 550	752 550	-	-	3 943 568

Tableau de variation des fonds dédiés au 31/12/2019 (en euros)

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
Contributions financières d'autres organismes (1)	-	173 943			-	173 943	173 943
- AUTOLIB 2019	-	69 400				69 400	69 400
- AUTOLIB 2020-2021	-	75 000				75 000	75 000
- CARREFOUR 2019	-	29 543				29 543	29 543
Ressources liées à la générosité du public (1)							
TOTAL	-	173 943	-	-	-	173 943	173 943

Tableaux de rapprochements au 31/12/2019 (en euros)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéficiaires	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du Public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de stock	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	24 280	-	-	-	-	23 786	-	-	-	-	48 066
Aides financières	867 844	-	-	-	-	-	-	-	-	-	867 844
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Salaires et traitements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges sociales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reports en fonds dédiés	-	-	-	-	-	-	-	-	173 943	173 943	-
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Participations des salariés aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéficiaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	892 124	-	-	-	-	23 786	-	-	173 943	1 089 852	-



TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	-	-	-	-	-
Mises à disposition gratuites de biens	-	-	-	222 352	222 352
Prestations de services	-	-	-	491 561	491 561
Personnel bénévole	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	713 912	713 912

Annexe aux comptes annuels

NOTE 1 - Objet

La Fondation de la Deuxième Chance a pour but d'aider et d'accompagner des personnes confrontées à des épreuves d'origines diverses, souvent lourdes, cumulatives, générant une réelle situation de précarité.

Le « coup de pouce 2^{ème} chance » qui leur est accordé au terme d'une instruction rigoureuse leur permet de bénéficier d'une dotation financière et d'un parrainage professionnel et humain jusqu'au terme de la réalisation de leur projet de rebond de vie.

La Fondation de la Deuxième Chance soutient deux natures de projet, la formation ou la création/reprise d'activité.

Méthodes et principes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général 2014 conformément au règlement ANC 2014-03 ainsi qu'à l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la Comptabilité et du Comité de Réglementation Comptable, en tenant compte des dispositions du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce dernier règlement est appliqué pour la première fois et constitue un changement de méthode comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à la valeur d'apport ou à leur coût de production.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Les produits d'exploitation (Subventions publiques et dons reçus) concernent l'exercice en cours.

Aucune dérogation à l'application d'une prescription comptable ou modification interne d'un exercice à l'autre en ce qui concerne la présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues n'est à signaler.

Changement de méthode

La Fondation applique dès l'exercice 2019 le règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, impliquant ainsi un changement de méthode. Les principaux changements concernent la présentation des comptes annuels qui vous sont présentés. Ainsi, les tableaux chiffrés relatifs au bilan, compte de résultat, à la variation des fonds propres, aux comptes de résultat par origine et destination, aux tableaux de rapprochement et au compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont présentés selon les modèles du règlement ANC 2018-06, tant pour les données 2019, que pour celles de l'exercice 2018 (peu d'impacts sur la présentation du bilan et du compte de résultat).

NOTE 2 - Notes sur le bilan

1- Etat des échéances, des créances, et des dettes (en k€)

Etat des créances

Poste	Montant	- 1 an	+ 1 an	Dont entreprises liées
Actif circulant				
Dépôt et cautionnement	-	-	-	-
Av. et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Autres créances	90	90	-	-
Total	90	90	-	-

Etat des dettes

Poste	Montant	- 1 an	+ 1 an	Dont entreprises liées
Dettes d'exploitation et autres				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	62	62	-	-
Autres dettes	18	18	-	-
Total	80	80	-	-



Rapport FINANCIER

2- Valeurs mobilières de placement et disponibilités (en k€)

VMP	0 K€
Disponibilités	4 107 K€

	4 107 K€

3- Charges constatées d'avance (en k€)

Autres	1 K€

	1 K€

4- Produits constatés d'avance (en k€)

Néant

5- Capitaux Propres (en k€)

Postes (en euros)	Au début de l'exercice	Affectation de résultat	Autres mouvements	Résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Fonds associatif	1 000				1 000
Report à nouveau	2 313	(122)			2 191
Résultat de l'exercice	(122)	122		753	753
Total	3 191			753	3 944

6. Fonds reportés et dédiés

Autres	174 K€

	174 K€

7- Provisions pour risques et charges

Néant

NOTE 3 - Note sur le compte de résultat (en K€)

1- Résultat d'exploitation

a) Produits d'exploitation

Dons manuels	1 682
Mécénats	160
Autres produits d'exploitation	-

Total	1 842 K€

b) Charges d'exploitation

Autres achats et charges externes	(48)
Aides financières	(868)
Reports en fonds dédiés	(174)
Autres charges	0

Total	(1 090) K€

Soit un résultat d'exploitation de 752 K€

2- Résultat financier

Revenus de VMP	0
Interêts bancaires	0

Soit un résultat financier de	0 K€



Rapport **FINANCIER**

3- Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	-
Charges exceptionnelles	-

Soit un résultat exceptionnel de	- K€

4- Impôts sur les bénéfices

Néant

5- Bénéfice ou perte

752 K€

NOTE 4 - Informations diverses

1- Engagements financiers

Néant

2- Avances et crédits alloués aux dirigeants

Néant

3- Tableau des filiales et participations

Néant

4- Rémunération des dirigeants

Néant

5- Consolidation

Néant

6- Intégration fiscale

Néant

7. Bénévolat

- En plus des 6 salariés mis à disposition par la société Bolloré SE en 2019, la Fondation a fait appel à 5 bénévoles au siège et 1000 bénévoles répartis pour les 55 sites ouverts en France.
- Le nombre d'heures de bénévolat et sa valorisation n'ont pas pu être évalués compte tenu de la difficulté à mettre en place un processus de recensement et d'évaluation du fait du nombre important de bénévoles et d'actions entreprises sur des sites multiples.

8. Événements postérieurs a la clôture

Information COVID-19 :

- Depuis la clôture des comptes au 31/12/2019, est survenue la crise sanitaire du coronavirus. La situation, dans le contexte épidémique actuel, reste incertaine. A ce stade, il est difficile de mesurer les impacts sur l'activité.
- L'épidémie est donc susceptible d'affecter certaines de nos activités. Néanmoins, à ce stade, cet événement ne remet pas en cause l'évaluation des actifs qui leur sont dédiés.
- Par ailleurs, la Fondation de la Deuxième Chance bénéficie du régime général de financement mis en place par le Groupe Bolloré SE. Dans ce contexte, l'hypothèse de continuité d'exploitation est maintenue.



Rapport FINANCIER

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels exercice clos le 31 décembre 2019

Au Conseil d'Administration de la Fondation de la Deuxième Chance.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION DE LA DEUXIEME CHANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 15 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le

code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif décrit dans la note 1 "Changement de Méthode" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de

gestion du conseil d'administration arrêté le 15 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation reconnue d'utilité publique à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation reconnue d'utilité publique ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des

comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation reconnue d'utilité publique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation reconnue d'utilité publique à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité



Rapport **FINANCIER**

d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



Thierry QUERON

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion du Conseil d'Administration relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Réunion du Conseil d'Administration relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Au Conseil d'Administration de la Fondation de la Deuxième Chance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation du Conseil d'Administration

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Paris La Défense, le 15 juin 2020
Le Commissaire aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



Thierry QUERON





RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Tour Bolloré
31-32, Quai de Dion-Bouton 92811 Puteaux • Tél. 01 46 96 44 33
www.deuxiemechance.org